**COURRIER FOURNISSEURS**

*Expéditeur*

Nom Prénom

Entreprise

Adresse

Ville – Code Postal

*Destinataire*

Nom Prénom

Entreprise

Adresse

CP Ville

A……………………………., le ………………………..

Objet : RAR de demande de suspension des échéances

Je soussigné [votre nom], titulaire du compte n° , avait accordé à [nom du créancier] de faire un prélèvement automatique de [indiquer la nature de l’ abonnement…] d'un montant de [montant] €.

Par arrêté du 14 mars 2020, afin de ralentir la propagation du virus COVID 19, mon établissement rentre dans la catégorie de ceux qui ne pourront plus accueillir de public jusqu’au 15 avril 2020 au minimum.

Cette fermeture engendre des difficultés de trésorerie telles que les mesures mises en place auprès des organismes sociaux et fiscaux ainsi qu’auprès de ma banque sont insuffisantes pour assurer la survie de mon entreprise.

La loi d’urgence du 23 mars 2020 donne la possibilité à mon entreprise de demander le report des factures d’énergie.

Je vous demande la possibilité de reporter à compter du [date] le paiement de mes factures et de les rééchelonner sur [nombre] mois à compter de la date de reprise d’activité.

Il s’agit en effet d’un cas de force majeure comme il avait d’ailleurs déjà été visé le 2 mars 2020 par le ministre de l’économie et des finances, le Code Civil et les tribunaux.

Je vous remercie d’assurer la continuité du service et de ne pas appliquer de pénalités conformément à l’ordonnance du 25 mars 2020 relative au paiement des loyers, des factures d’eau, de gaz et d’électricité afférents aux locaux professionnels et commerciaux des entreprises dont l'activité est affectée par la propagation de l’épidémie de COVID-19.

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, l’expression de mes sincères salutations,